

## **TROPHEE TRAJECTOIRES BTP 2019 : Pourquoi pas vous ?**

A renvoyer dument complété avant le **20 septembre 2019** avec une **photo portrait HD du candidat obligatoire** à l'adresse suivante : [TBTP@LEMONITEUR.FR](mailto:TBTP@LEMONITEUR.FR)

- Parce que le BTP est un secteur fabuleux,
- Parce qu'il comporte une variété de métiers formidables,
- Parce qu'il donne sa chance aux jeunes et aux moins jeunes, aux entrepreneurs et à tous les passionnés,
- Parce qu'il gagne à être connu et devrait être reconnu de tous,
- Parce que vous pouvez être fier de votre métier et de votre trajectoire,
- Parce que c'est l'occasion de partager votre passion,

**Le TROPHEE TRAJECTOIRES BTP récompense et met en lumière vos carrières remarquables au sein des entreprises du secteur du BTP.**

**Professionnels du BTP : racontez-nous votre parcours et vos réalisations !**

### **1. MES INFORMATIONS\***

*(maximum une personne par dossier de candidature)*

Prénom :

Nom :

Date de naissance :

Entreprise :

Fonction au sein de l'entreprise :

Formation principale :

Etablissement d'obtention du diplôme :

Date de fin d'études :

Téléphone professionnel :

E-mail professionnel :

## **\*Comment seront traitées mes données personnelles ?**

Les informations à caractère personnel des candidats recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur candidature. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que l'Organisateur ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser afin d'envoyer aux candidats des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : [cnl.evenements@infopro-digital.com](mailto:cnl.evenements@infopro-digital.com)

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr>

## **2. DANS QUELLE(S) CATEGORIE(S) PRESENTER MON DOSSIER ?**

---

Une même candidature pourra être proposée dans trois catégories différentes au maximum.

Les candidatures sont ouvertes à tous les collaborateurs, sans discrimination de métier, fonction, d'âge (sauf pour la catégorie jeune espoir) ou de sexe.

### **Trophée de la meilleure trajectoire Entrepreneur**

Ce trophée récompense les profils ayant des qualités entrepreneuriales, des aptitudes commerciales et une culture du *business development* forte. Création d'entreprise, projet « d'intrapreneuriat », porteur de projet ou de stratégie, les collaborateurs ayant introduit au sein de leur entreprise des procédés nouveaux ayant apporté une réelle valeur ajoutée à son fonctionnement sont mis en avant. Les parcours de collaborateurs ayant su, grâce à une stratégie de développement remarquable, insuffler l'énergie nécessaire au succès de leurs missions, sont mis à l'honneur.

### **Trophée de la meilleure trajectoire Managériale**

Ce trophée récompense les collaborateurs manageant des équipes de plusieurs personnes ou des équipes pluridisciplinaires. Leurs capacités, parmi lesquelles la prise de responsabilités managériales, le professionnalisme, un excellent sens du relationnel et des qualités d'organisation hors du commun ont été récompensées. Les projets et parcours impliquant la mise en place d'innovations managériales au sein de leur entreprise sont également valorisés.

### **Trophée de la meilleure trajectoire Internationale**

Ce trophée récompense les collaborateurs ayant un parcours international, en ayant mené à bien des projets internationaux d'envergure ou développé une entité ou un réseau à l'étranger. Leur adaptabilité, leurs capacités d'appréhension d'un univers multiculturel et leur curiosité intellectuelle seront appréciées, de même que leurs qualités humaines et organisationnelles et leur capacité à saisir les enjeux et résoudre les problèmes dans un contexte international.

### **Trophée de la meilleure trajectoire en Développement durable**

Ce trophée récompense les hommes et les femmes ayant consacré leur carrière à œuvrer à la prise en compte du développement durable dans leur entreprise, en mettant en œuvre des solutions originales favorables à l'environnement, la biodiversité, l'amélioration du cadre de vie, dans le cadre de chantiers ou de processus

internes à l'entreprise. Plus qu'un projet en particulier, c'est l'ensemble de l'investissement du collaborateur qui sera récompensé.

## **Trophée de la meilleure trajectoire Numérique**

Ce trophée récompense des collaborateurs ayant œuvré à la transformation numérique de leur entreprise ou de leur métier. Ils ont initié ou développé la numérisation d'un produit, d'un service ou d'une organisation. Le développement ou l'utilisation d'innovations numériques particulières dans le cadre de projets, les parcours de collaborateurs ayant co-construit ou encadré des projets avec des start-ups sont également valorisés.

## **Trophée de la meilleure trajectoire issue de l'Apprentissage**

Ce trophée récompense les collaborateurs ayant débuté leur carrière en apprentissage et ayant prouvé leurs qualités professionnelles en gravissant les échelons hiérarchiques dans leur domaine. Les parcours marqués par une évolution remarquable après des premières années en tant qu'apprentis, avec l'atteinte d'un haut niveau de responsabilités et d'autonomie, forment le cœur de cette catégorie.

## **Trophée de la meilleure trajectoire au Féminin**

Ce trophée récompense les parcours de femmes étant parvenues à s'imposer avec succès dans un milieu du BTP majoritairement masculin tout en ayant œuvré à l'égalité homme-femme et la promotion des métiers de la construction auprès des femmes, par la mise en place d'actions spécifiques.

## **Trophée de la meilleure trajectoire jeune espoir**

Ce trophée récompense le début de carrière dans le secteur de la construction d'un(e) collaborateur prometteur, connaissant une progression hiérarchique rapide et ayant atteint un niveau de responsabilités et d'accomplissements professionnels élevé pour son âge ou son expérience dans le milieu. Les candidats devront avoir moins de 30 ans au moment du dépôt de dossier.

Cette catégorie s'adresse également aux profils en reconversion, ayant rejoint le secteur du BTP après une carrière différente. Ils devront justifier d'une expérience dans le secteur de moins de 3 ans, après une reconversion professionnelle, sans limite d'âge.

## **Trophée de la meilleure trajectoire de Développement commercial**

Ce trophée récompense le parcours d'un collaborateur exerçant des fonctions de développement commercial et présentant de fortes qualités relationnelles, sachant gérer des équipes, ayant su développer et optimiser un portefeuille de clients par des actions efficaces de prospection et fidélisation. Les collaborateurs devront avoir pu contribuer à l'optimisation des performances commerciales de l'entreprise et anticiper le développement des marchés et les tendances en collaboration avec les autres unités de l'entreprise.

## **Trophée de la meilleure démarche RH/prévention**

Ce trophée récompense la mise en place de dispositifs de prévention dans les ressources humaines ou des actions menées en collaboration avec les services RH. Il peut s'agir d'actions en faveur de la parité entre hommes et femmes, de la mise en place de formations QSE, de dispositifs intergénérationnels, mais également de l'intégration de collaborateurs internationaux ou encore de la création de démarches de formation particulièrement innovantes.

## 4. PRESENTATION DE VOTRE TRAJECTOIRE

---

TROPHEE DANS LEQUEL EST PRESENTEE LA CANDIDATURE :

- Trophée de la meilleure trajectoire Entrepreneur
- Trophée de la meilleure trajectoire Managériale
- Trophée de la meilleure trajectoire Internationale
- Trophée de la meilleure trajectoire en Développement durable
- Trophée de la meilleure trajectoire Numérique
- Trophée de la meilleure trajectoire issue de l'Apprentissage
- Trophée de la meilleure trajectoire au Féminin
- Trophée du meilleur Espoir
- Trophée de la meilleure trajectoire de Développement commercial
- Trophée de la meilleure démarche RH/prévention

**Un « Grand prix » mettant en avant une trajectoire exemplaire sera sélectionné parmi les dossiers de candidature déposés.**

Nom :

Prénom :

Société :

Catégorie(s) présentée(s) :

**Pour mieux vous connaître, quels sont les éléments-clés de votre parcours au sein de votre entreprise actuelle ?** (date et fonctions d'entrée, responsabilités et missions successives, fonctions actuelles)

Présentez en quelques lignes vos principaux projets et réalisations au regard de la catégorie choisie :

**Décrivez le projet ou la mission dont vous êtes le plus fier, au regard de la catégorie choisie :**

*Dans le cadre de la catégorie démarche RH / prévention, vous pouvez préciser la problématique et les objectifs fixés, la population ciblée, les différentes étapes, les ressources humaines mobilisées ainsi que les facteurs clés de succès et les résultats obtenus.*

## ON PARLE DE VOUS : A REMPLIR PAR LE PARRAIN / LA MARRAINE

Le choix du parrain / de la marraine est libre mais doit rester dans le cadre professionnel (formation et emploi): son rôle est d'apporter un éclairage différent sur le candidat et de mettre en avant ses atouts pour la catégorie choisie. Le parrain/la marraine peut être un collègue, un manager, un professeur... toute personne ayant légitimité à porter un regard pertinent sur son parcours.

### INFORMATIONS PARRAIN/MARRAINE DU CANDIDAT

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

SOCIÉTÉ :

**EXPLIQUEZ POURQUOI CE PARCOURS VOUS SEMBLE EXEMPLAIRE** - N'hésitez pas à raconter des expériences vécues, à mettre en avant les initiatives remarquables du collaborateur présenté, à faire partager votre sentiment personnel à son sujet et à décrire les qualités (humaines, managériales, commerciales, intellectuelles...) que vous appréciez particulièrement chez lui.



## ANNEXES

### DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

---

**A envoyer via we-transfer (<https://wetransfer.com/>) à l'adresse [tbtp@lemoniteur.fr](mailto:tbtp@lemoniteur.fr)**

- **DOCUMENTS VISUELS** (FICHIER NUMERIQUE EN HAUTE DEFINITION : 300 DPI, JPEG RECOMMANDE) :

**Obligatoire : 1 photo portrait du candidat (visage + buste apparent, cadrage pas trop serré)**

Facultatif : 2 photo maximum illustrant la candidature dont le candidat détient les droits ou l'autorisation écrite des auteurs en vue de leur reproduction, reproduction et adaptation dans tous médias traitant du concours et lors de la cérémonie de remise des Trophées.

Le nom de fichier de ces photos doit impérativement indiquer les noms et prénoms de la personne présentée **ainsi que tout crédit photo à faire figurer.**

- **ELEMENTS PERMETTANT D'ETAYER LA CANDIDATURE (facultatif)** : documents administratifs, techniques ou graphiques (illustrations, vidéos...) en haute définition (300 dpi, jpeg recommandé) dans la limite de cinq.

- **PRECISER LA LISTE DES ANNEXES** (TYPE DE DOCUMENT ET NOM DU FICHIER) :

Les pièces complémentaires devront être adressées via WE-TRANSFER (<https://wetransfer.com/>) à l'adresse [tbtp@lemoniteur.fr](mailto:tbtp@lemoniteur.fr) à l'occasion de l'envoi du dossier de candidature.

## AUTORISATION

---

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) :

**a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos....y compris des prestataires éventuellement intervenus dans les projets présentés) attachés à tout élément du dossier de candidature. Le candidat devra pouvoir justifier des droits détenus (facture avec mention de cession de droits, autorisation écrite des photographes.....),**

b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la remise des Trophées, dans son magazine Le Moniteur des travaux Publics et du Bâtiment (y compris dans un dossier de présentation des candidats et sur son site internet [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr)) ainsi que dans tout autre média quel qu'en soit le support susceptible de traiter du Trophée Trajectoires BTP 2019 et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. **Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur,**

c) autorise expressément l'Organisateur à reproduire, représenter et adapter le cas échéant, ses nom, prénom, profession, titre, parcours professionnel, image (photo et vidéo) dans le cadre de toute communication relative au Trophée Trajectoires BTP 2019 (y compris un dossier de présentation des candidats) et des éditions suivantes,

en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

en déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

## REGLEMENT DU TROPHÉE TRAJECTOIRES BTP 2019

---

### ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

Le TROPHÉE TRAJECTOIRES BTP est organisé du 04 mars 2019 au 02 août par GROUPE MONITEUR, SAS au capital de 333.900 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 403 080 823, dont le siège social est situé 10 place du Général de Gaulle – Antony Parc 2 – 92160 Antony (ci-après « l'Organisateur »).

La cérémonie de remise du Trophée Trajectoires BTP 2019 se tiendra le 4 décembre 2019 (date indicative) à Paris ou sa banlieue (adresse exacte confirmée ultérieurement).

L'Organisateur est notamment l'éditeur de l'hebdomadaire Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment. Le Trophée est organisé sur le site internet [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr), site internet du groupe INFOPRO DIGITAL auquel appartient l'Organisateur.

### ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Le TROPHÉE TRAJECTOIRES BTP récompense et met en lumière les carrières remarquables au sein des entreprises du secteur du BTP. **Ce concours organisé par la société Groupe Moniteur est ouvert aux candidatures du 10 mai 2019 au 2 août 2019.**

### ARTICLE 3 – CATÉGORIES DE TROPHEES

Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, l'Organisateur décernera 11 Trophées.

#### 3.1 Trophées

- Trophée de la meilleure trajectoire Entrepreneur
- Trophée de la meilleure trajectoire Managériale
- Trophée de la meilleure trajectoire Internationale
- Trophée de la meilleure trajectoire en Développement durable
- Trophée de la meilleure trajectoire Numérique
- Trophée de la meilleure trajectoire issue de l'Apprentissage
- Trophée de la meilleure trajectoire au Féminin
- Trophée de la meilleure trajectoire jeune espoir
- Trophée de la meilleure trajectoire de Développement commercial
- Trophée de la meilleure démarche RH/prévention

Un « Grand prix » mettant en avant une trajectoire exemplaire sera sélectionné parmi les dossiers de candidature déposés.

**3.2** Une candidature pourra être proposée dans trois catégories différentes au maximum.

**3.3** Les candidats choisissent de déposer leur dossier de candidature dans la catégorie qui leur paraît correspondre le mieux à leur parcours. Néanmoins, l'Organisateur ou le jury pourra inscrire un candidat dans une autre catégorie que celle à laquelle il a postulé s'il juge que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.

**3.4** L'Organisateur se réserve la possibilité de maintenir, supprimer ou fusionner plusieurs catégories en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

## ARTICLE 4 – CANDIDATURE

Pour s'inscrire et participer au concours, le candidat doit obligatoirement :

- Être une personne physique majeure, salarié ou collaborateur d'une entreprise.
- Compléter le **BULLETIN D'INSCRIPTION** en ligne sur le site [lemoniteur.fr/rubrique nos événements](http://lemoniteur.fr/rubrique/nos%20ev%20nements) (<http://evenements.infopro-digital.com/lemoniteur/trophees/>).

- S'acquitter des **DROITS D'INSCRIPTION** à raison de 490 €HT (588 €TTC) par dossier :
  - par carte bancaire lors de l'inscription en ligne
  - par chèque à l'ordre de Groupe Moniteur / Trajectoires BTP à réception de facture
  - par virement bancaire à réception de facture :

Domiciliation : LA BANQUE POSTALE - CENTRE DE LA SOURCE

Compte N° 3742830J033 - Clé RIB : 74

Code Banque : 20041 - Code Guichet : 1012

IBAN : FR69 2004 1010 1237 4283 0J03 374

BIC : PSSTFRPPSCE

- Fournir une photo portrait du candidat en haute définition.

Les dossiers de candidatures complets doivent être impérativement envoyés **avant le 2 août 2019 par email** à l'adresse [TBTP@LEMONITEUR.FR](mailto:TBTP@LEMONITEUR.FR). Les dossiers incomplets ne seront pas présentés au jury. Toute candidature ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ne sera pas prise en considération pour l'attribution d'un trophée.

## ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DES CANDIDATS

### 5.1. En présentant sa candidature et son dossier, chaque candidat :

- a) **déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos....y compris des prestataires éventuellement intervenus dans les projets présentés) attachés à tout élément du dossier de candidature. Le candidat devra pouvoir justifier des droits détenus (facture avec mention de cession de droits, autorisation écrite des photographes.....)**
- b) **autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la remise des Trophées, dans son magazine Le Moniteur des travaux Publics et du Bâtiment (y compris dans un dossier de présentation des candidats) et sur son site internet [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) ainsi que dans tout autre média quel qu'en soit le support susceptible de traiter du Trophée Trajectoires BTP 2019 et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur.**
- c) **autorise expressément l'Organisateur à reproduire, représenter et adapter le cas échéant, ses nom, prénom, profession, titre, parcours professionnel, image (photo et vidéo) dans le cadre de toute communication relative au Trophée Trajectoires BTP 2019 (y compris un dossier de présentation des candidats) et des éditions suivantes.**

**Les candidats garantissent l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle ou industrielle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation au concours.**

**5.2** L'Organisateur s'engage à ne divulguer aucune information considérée confidentielle par le candidat **qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature**. Lesdites informations ne seront portées qu'à la connaissance des personnes en charge de l'organisation du concours (salariés, experts et prestataires de l'Organisateur, jury) et aux seules fins de l'organisation du concours, de la sélection des lauréats.

## ARTICLE 6 – DESIGNATION DES NOMMES ET DES LAUREATS

### 6.1 Désignation des Nommés

L'ensemble des dossiers sera examiné par un jury composé de professionnels du secteur du BTP, de représentants d'écoles, des partenaires du concours, et de membres de la rédaction du Moniteur (ci-après le « Jury »).

Le Jury effectuera, pour chacune des catégories, une pré-sélection de 3 à 5 candidats par catégorie (ci-après les « Nommés ») selon le nombre de dossiers reçus.

Pour effectuer sa pré-sélection, le Jury se basera notamment sur les critères suivants :

- Caractère complet du dossier,
- Clarté des informations communiquées,
- Appréciation des candidatures au regard des critères énoncés pour chaque catégorie ;
- Caractère exemplaire du parcours professionnel de la personne présentée (formation, expériences professionnelles, réalisations etc.).

Les Nommés seront informés de leur présélection par e-mail aux adresses mentionnées dans le dossier de candidature.

Ils s'engagent à ne divulguer aucune information concernant leur nomination à des tiers jusqu'à la cérémonie de remise des Trophées et s'engagent à assister à cette cérémonie pour recevoir leur trophée s'ils sont désignés lauréat par le jury.

Les Nommés seront l'objet d'un dossier spécial diffusé dans les écoles partenaires du Trophée Trajectoires BTP 2019, pendant la cérémonie de remise des Trophées et feront l'objet d'une publication dans un numéro à paraître au plus tard en novembre 2019 du magazine *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*.

### 6.2 Désignation des Lauréats

Le Jury désignera un lauréat par catégorie parmi les Nommés, étant entendu que le jury se réserve la possibilité de désigner des ex aequo ou de ne pas désigner de lauréat.

Les délibérations du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à justifier de ses choix. Ses décisions souveraines ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

Les membres du jury ne pourront participer au vote pour une catégorie dans laquelle leur entreprise serait soit candidate soit impliquée directement ou indirectement (parrainage d'un collaborateur présenté).

Les lauréats seront désignés sur la base notamment des critères suivants :

- Résultats obtenus et réussites ;
- Appréciation du parcours professionnel et des expériences ;
- Appréciation des candidatures au regard des critères énoncés pour chaque catégorie.
- Actions de prévention mises en place ou réalisées par le candidat.

Les lauréats feront l'objet d'une publication dans *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment* après la cérémonie de remise des Trophées.

### 6.3 Résultats

Les résultats seront annoncés lors de la cérémonie de remise des Trophées qui se tiendra le 4 décembre 2019 à Paris ou sa banlieue proche (adresse exacte confirmée ultérieurement). Ils seront consultables sur le site internet [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) dès le premier jour ouvré suivant la remise des Trophées.

## ARTICLE 7 – UTILISATION DE LA DENOMINATION « TROPHÉE TRAJECTOIRES BTP 2019 »

Seuls les lauréats d'un Trophée sont autorisés à utiliser à titre professionnel uniquement les nom et logo « Trophée Trajectoires BTP 2019 » dans les formes et conditions transmises par l'Organisateur, sur toute documentation institutionnelle, commerciale et promotionnelle concernant le candidat / la société et/ou le dispositif récompensé(e)s. Cette autorisation est consentie pour une durée limitée d'un (1) an à compter de la remise des Trophées.

## ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par l'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de l'Organisateur. L'Organisateur, ou toute société du groupe Infopro Digital, pourra envoyer aux candidats des propositions commerciales des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à : Groupe MONITEUR « Trophée Trajectoires BTP », Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - 92 160 Antony ou à l'adresse mail [cnil.evenements@infopro-digital.com](mailto:cnil.evenements@infopro-digital.com) .

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

## ARTICLE 9 – REGLEMENT - LITIGES

Le fait de s'inscrire au concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement dont il peut obtenir un exemplaire par email à l'adresse : [TBTP@LEMONITEUR.FR](mailto:TBTP@LEMONITEUR.FR)

## ARTICLE 10 - DIVERS

**10.1** Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le candidat sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le concours.

**10.2** L'Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

**10.3** Les candidats, Nommés et Lauréats autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l'Organisateur à utiliser leur nom, prénom, ceux de leurs représentants, leur image ainsi que les éléments de leur dossier à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de l'Organisateur) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.

**10.4** La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout cas fortuit. De même, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait la validation électronique des candidatures.

**10.5** Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

**10.6** Le présent règlement est soumis à la loi française. L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

02/05/2019